

		02c1 Information introduction BOVIN	Référence :
			Indice 01
			Date : 30/03/2020
			Page 1 sur 1 VÉTÉRINAIRES

CONTRÔLES AUX MOUVEMENTS

AVANT DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours avant le départ de l'animal

IBR	Cheptel non-indemne d'IBR : dépistage IBR dans le cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ de l'animal sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié
------------	---

A L'ARRIVEE ou AU RETOUR

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

Brucellose	Sérologie individuelle sur bovins > 24 mois si délai de transfert est > à 6 jours.
Tuberculose	Tuberculation sur les bovins > 6 semaines si le délai de transfert est > à 6 jours.
Varron	Traitement sauf bovins avec mention zone ou cheptel assaini sur ASDA
IBR	<p>Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur.</p> <p>Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » et dans le cas d'un transport maîtrisé et d'un délai de transfert inférieur à 24h00.</p> <p><i>Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.</i></p>
BVD	PCR de mélange sauf bovin connu non-IPI Mutualisation du coût au niveau de GDS Creuse

VOLONTAIRES

Paratuberculose	Sérologie individuelle, bovin > 18 mois sauf si issu d'un cheptel sous apport de garantie paratuberculose	Prise en charge de 50 % des frais d'analyses si BGC
Besnoitiose	Sérologie individuelle	
Néosporose	Sérologie individuelle	